

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : APESIN SAN
UFI : P6P2-S0H5-N00G-162A
numéro d'identification : 62275, 64596

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit biocide
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU
Route de l'Orme des Merisiers
91190 Saint-Aubin
Téléphone : +330169189500
Téléfax : +330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Catégorie 1A H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Conseils de prudence	:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
		Prévention:	
		P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
		Intervention:	
		P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
		P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
		P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
		Elimination:	
		P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acide methanesulfonique

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide methanesulfonique	75-75-2 200-898-6 01-2119491166-34	Skin Corr. 1B; H314 Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 STOT SE 3; H335 Eye Dam. 1; H318 SCL 5 - 100 % 1B; H314 3 - < 5 % 1; H318 3 - < 5 % 2; H315 1 - < 3 % 2; H319 1 - < 3 % 2; H315	>= 5 - < 10

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	68439-57-6 270-407-8 01-2119513401-57	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 SCL >= 5 % 2; H315 > 5 - 38 % 2; H319 > 38 % 1; H318	>= 5 - < 10
acide l-(+)-lactique	79-33-4 201-196-2 01-2119474164-39	Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 SCL 3 - < 5 % 2; H315 >= 3 % 1; H318 1 - < 3 % 2; H319 >= 5 % 1C; H314	>= 5 - < 10
1-butoxypropane-2-ol	5131-66-8 225-878-4 01-2119475527-28	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 SCL > 20 % 2; H319 > 20 % 2; H315	>= 5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
Protéger l'œil intact.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets corrosifs

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Produit biocide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
75-75-2	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,89 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	19,44 mg/kg
	Consommateur	Inhalation	Long terme - effets	1,44 mg/kg

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	rs		systemiques	
	Consommateur rs	Inhalation	Aigu - effets systemiques	1,44 mg/kg
	Consommateur rs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	8,33 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	6,76 mg/m3
	Consommateur rs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	8,33 mg/kg
	Consommateur rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,73 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme	0,7 mg/m3
	Consommateur rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,42 mg/m3
SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systemiques	2158,33 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systemiques	152,22 mg/m3
	Consommateur rs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systemiques	1295 mg/kg
	Consommateur rs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systemiques	45,04 mg/m3
	Consommateur rs	Ingestion	Exposition à long terme, Effets systemiques	12,95 mg/kg
BUTOXYPROPANOL	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	147 mg/m3

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

			systemiques	
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	52 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	43 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	22 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	12,5 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
75-75-2	Eau douce	0,012 mg/l
	Eau de mer	0,0012 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0251 mg/kg
	Sol	0,00183 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,12 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE	Eau douce	0,042 mg/l
	Eau de mer	0,0042 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,025 mg/l
	Sédiment marin	0,2025 mg/l
	Sol	0,0061 mg/l
	STP	4 mg/l
BUTOXYPROPANOL	Eau douce	0,525 mg/l
	Eau de mer	0,0525 mg/l

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	Sédiment d'eau douce	2,36 mg/kg
	Sédiment marin	0,236 mg/kg
	Sol	0,16 mg/kg
	STP	10 mg/l
	intermittent release	5,25 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: rouge
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 0,3, 100 % à 20 °C
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,048 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Cancérogénicité	: Pas classé(e)
Toxicité pour la reproduction	: Pas classé(e)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité par aspiration	: Pas classé(e)
Information supplémentaire	: Donnée non disponible

Composants:

acide methanesulfonique

75-75-2:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 Rat: 200 mg/kg
	DL50 Rat: 649 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL0 Souris: > 1,88 mg/l Durée d'exposition: 1 h
	CL0 Rat: 0,74 mg/l Durée d'exposition: 6 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 Lapin: > 1.000 - 2.000 mg/kg

acides sulfoniques, hydroxycalcane en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium

68439-57-6:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 Rat: 52 mg/l Durée d'exposition: 4 h Méthode: OCDE ligne directrice 403
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal Lapin: 6.300 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Espèce: Lapin Résultat: Irritant pour la peau. Méthode: OCDE ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Espèce: Lapin Résultat: Risque de lésions oculaires graves. Méthode: OCDE ligne directrice 405

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Toxicité à dose répétée : Rat: NOAEL: 259 mg/kg
Voie d'application: Dermale
Durée d'exposition: 2 Jahre

acide L-(+)-lactique 79-33-4:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Souris: 4.875 mg/kg
DL50 oral Cochon d'Inde: 1.810 mg/kg
DL50 oral Rat, femelle: 3.543 mg/kg
DL50 oral Rat, mâle: 4.936 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat, mâle et femelle: 7,94 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Lapin: > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: Œil de poulet
Résultat: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

Toxicité à dose répétée : Rat: LOAEL: 886 mg/kg
Voie d'application: Dermale
NOAEL: 5.000 mg/l
Voie d'application: Oral(e)

1-butoxypropane-2-ol 5131-66-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat, mâle et femelle: 3.300 mg/kg
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

DL50 Rat: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 651 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acide methanesulfonique

75-75-2:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : CE50 : 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

acides sulfoniques, hydroxycalcane en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium **68439-57-6:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,53 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : (Skeletonema costatum (algue marine)): 5,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Bactérie): 230 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les plantes : 2025 mg/lDurée: 10 d

acide l-(+)-lactique

79-33-4:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 130 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 320 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 130 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 195 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 130 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
- CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 240 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 250 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 3.500 mg/l
- CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 2.800 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 2.800 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1.900 mg/l
Durée d'exposition: 70 h
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Concentration minimale avec effet observé: 2,18 mg/l
Durée d'exposition: 90 d
Espèce: Poisson
- Toxicité pour les organismes terrestres : CL50: 2.250 mg/kg>
Durée d'exposition: 14 d
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
- 1-butoxypropane-2-ol**
5131-66-8:
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 560 - 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- NOEC (Poecilia reticulata (Guppie)): 180 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Poisson): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 560 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
	NOEC (Selenastrum capricornutum): 560 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

acide methanesulfonique

75-75-2:

Biodégradabilité	: Résultat: rapidement biodégradable Biodégradation: > 99 % Durée d'exposition: 28 d
------------------	--

acides sulfoniques, hydroxycalcane en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium

68439-57-6:

Biodégradabilité	: Biodégradation: > 80 % Méthode: OECD 301 B Remarques: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est considéré comme étant facilement biodégradable.
------------------	--

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 790 mg/g

Carbone organique dissous (COD) : 190 mg/g

acide l-(+)-lactique

79-33-4:

Biodégradabilité	: Résultat: rapidement biodégradable
------------------	--------------------------------------

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 450 mg/g
Le temps d'incubation: 5 d

600 mg/g
Le temps d'incubation: 20 d

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 900 mg/g

ThOD : 1.067 mg/g

1-butoxypropane-2-ol

5131-66-8:

Biodégradabilité	: Biodégradation: 90 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 E Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.
------------------	---

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acide methanesulfonique

75-75-2:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,38

1-butoxypropane-2-ol

5131-66-8:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 100
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,2

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

acide methanesulfonique

75-75-2:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 1 Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets : Le code européen des déchets
20 01 29*
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 3265
IMDG : 3265
IATA : 3265

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(acide methanesulfonique)
IMDG : CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.
(methanesulphonic acid)
IATA : Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8
IMDG : 8
IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Code de classification : C3
Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)
IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
No EMS Numéro : F-A, S-B
IATA
(Cargo) : Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Dangereux pour l'environnement : non

IMDG
Polluant marin : non

IATA
Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Non applicable

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 17,62 %
923,24 g/l
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 17,62 %
184,69 g/l
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Numéro de l'autorisation : N-79655

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 5 - <15% Agents de surface anioniques, Parfums, LACTIC ACID

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification:	H290	Méthode de calcul
	H314	Sur la base de données d'essai.
	H318	Sur la base de données d'essai.

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

APESIN SAN

WM 0715258

Numéro de commande: 0715258

Version 3.4

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

500000004795